



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 57708

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les vives préoccupations des biologistes qui, à nouveau, subissent une très pénalisante limitation de leur budget des dépenses autorisées, malgré les efforts qu'ils ont menés afin de rationaliser leur exercice. Comme l'ont souligné, à maintes reprises, les parlementaires de l'opposition lors de l'examen à l'Assemblée nationale de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001, de telles décisions pénalisent injustement des professionnels qui ne peuvent en rien être rendus responsables de la progression des besoins réels de santé. En prenant des mesures de sanctions collectives, le Gouvernement semble ignorer les efforts accomplis par les professions de santé afin d'optimiser leurs pratiques au travers de dispositifs existants et d'assurer une gestion qualitative de leurs actes. Les biologistes se sont notamment engagés, depuis de nombreuses années, dans une maîtrise qualitative de leur exercice : c'est ainsi que grâce à leurs efforts les dépenses de biologie sont quasiment au même niveau depuis huit ans. Ils ont le sentiment légitime que leurs efforts n'ont pas été pris en compte et supportent aujourd'hui difficilement les charges importantes qui leur sont imposées. En raison d'une telle attitude gouvernementale, ils rencontrent des obstacles dans la modernisation de leur profession et regrettent que leurs propositions de maîtrise médicalisée ne soient pas considérées. Ils ne peuvent, en effet, être plus longtemps mis au banc des accusés alors que les dépenses de santé augmentent pour des raisons sur lesquelles ils ne peuvent agir : il s'agit de l'accroissement de la longévité, des progrès constants de la médecine, de la prise en charge des patients défavorisés grâce à la couverture maladie universelle... Persuadé que les préoccupations des biologistes retiendront toute son attention, il lui demande de prendre les mesures nécessaires afin de revaloriser cette profession et de ne pas la pénaliser dans l'exercice de ses soins.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57708

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 899